



**Ministère de la Santé et
de la Sécurité Sociale
Madame la Ministre
Martine DEPREZ
1, rue Charles Darwin
L-1433 LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 4 mars 2024

Concerne : Situation préoccupante de la mutuelle CMCM

Madame la Ministre,

Par la présente, l'OGBL et le LCGB prennent la respectueuse liberté de vous contacter au sujet des annonces médiatiques relatives au changement de gouvernance de la CMCM et d'autres détails inhérents au fonctionnement de la direction générale de cette mutuelle.

Vous n'êtes pas sans savoir que la CMCM est de loin la plus grande mutuelle du Luxembourg et que les membres de nos syndicats y sont affiliés par le biais de nos mutuelles respectives.

Compte tenu des annonces médiatiques précitées, nous sommes d'avis que de nombreuses questions se posent désormais pour l'ensemble des affiliés de la CMCM, mais également pour le personnel de cette mutuelle.

Face à une situation qui a rapidement escaladé depuis la première annonce médiatique de tensions au sein du conseil d'administration de la CMCM, la sauvegarde des emplois des salariés de la CMCM et la défense des intérêts des membres affiliés à la CMCM constituent la première priorité de l'OGBL et du LCGB.

Pour l'OGBL et le LCGB, il importe désormais de s'assurer que tous les emplois des salariés sont maintenus et que les prestations de la CMCM restent garanties aux affiliés de cette mutuelle.

Lëtzebuerger
Chrëschtliche
Gewerkschafts-Bond

www.lcgb.lu

11, rue du Commerce
B.P. 1208 | L-1012 LUXEMBOURG
Tél: +352 49 94 24-1
Fax: +352 49 94 24-49

Etant donné que l'agrégation des mutuelles vous incombe dans votre qualité de Ministre de la Sécurité Sociale, nous sommes d'avis qu'une responsabilité particulière vous revient afin de sauvegarder les emplois auprès de la CMCM ainsi que les prestations et acquis des affiliés de la CMCM.

Finalement, nous tenons à vous signaler qu'un manque de confiance envers la direction générale actuellement en place est en train de se profiler tant du côté du personnel que du côté des 300.000 membres affiliés de la CMCM. Face à la situation préoccupante dans laquelle la CMCM se trouve depuis quelques jours, de nombreux membres affiliés à la CMCM ont entre-temps sollicité nos syndicats pour témoigner de leurs interrogations et inquiétudes.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir procéder à un audit de la CMCM afin de confirmer les constats tirés en 2022 par un rapport interne de la CMCM et rendus public à ce jour.

Un tel audit vous permettrait de vous assurer si toutes les conditions restent remplies pour l'agrégation de la CMCM en tant que mutuelle.

Un tel audit permettrait également à la CMCM de tirer les conclusions nécessaires pour prendre les décisions qui s'imposent.

Dans l'attente des suites que vous réservez à la présente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Nora BACK
Présidente de l'OGBL



Patrick DURY
Président national du LCGB